

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2022

---

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS  
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 436

présenté par  
M. Vignal

-----

**TITRE**

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« restreindre la liberté individuelle des Français en matière de loisirs. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

S'il est compréhensible que certaines personnes puissent ne pas aimer ou souhaiter assister à une corrida, il n'existe aucune obligation pour ces dernières de s'y rendre ou d'y être exposées directement.

Cette proposition de loi viendrait, pour satisfaire les personnes pré-citées, supprimer la liberté individuelle des Français désirant se rendre à des corridas en toute connaissance de cause.

Cet amendement propose donc de remplacer le titre par un titre plus conforme à sa portée réelle.